

NOTE RELATIVE A LA PROLONGATION DU PASS'SPORT

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des Comités Régionaux
A l'attention de Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des Comités Départementaux
A l'attention de Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents de Clubs

Au cours des derniers mois nous avons attiré votre attention sur la mise à disposition des clubs du « PASS'SPORT », volonté du Président de la République, afin de faciliter la reprise de licences des jeunes au sein des clubs fédérés.

Je profite de la prolongation de ce dispositif jusqu'au 28 février 2022 pour vous inciter, à l'aube de la nouvelle saison sportive 2021-2022, à utiliser massivement ce dispositif. En effet, la pandémie que nous traversons a impacté la prise de licence et il serait paradoxal que nous ne nous saisissons pas d'une opportunité qui nous permet à tous de minimiser les effets de cette crise.

Pour mémoire, le « PASS'SPORT », c'est :

- une nouvelle allocation de rentrée sportive de **50 euros** par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive au titre de la saison 2021-2022.

Il s'adresse :

- aux bénéficiaires de l'Allocation de rentrée scolaire (ARS), de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ou de l'allocation adulte handicapé jusqu'à 30 ans (AAH).

Comment le mettre en œuvre :

- se munir du document attestant que vous êtes bénéficiaire de l'une de ces allocations (si vous ne l'avez pas en votre possession, vous pouvez vous rapprocher de votre CAF ou la télécharger sur le site de la CAF).
- Se présenter au club sportif de votre choix muni de cette attestation et **50 €** seront déduits du coût de votre adhésion ou de votre licence dans le club.

Grâce au « Compte Asso » (LCA) les clubs affiliés à une fédération sportive agréée peuvent demander le remboursement du « PASS'SPORT ».

La création de son « compte association » est une formalité simple à réaliser pour qui veut bien s'en donner la peine. Par ailleurs, il est l'outil incontournable pour avoir accès aux demandes de subventions.

Pour le créer, vous pouvez vous connecter sur :

- <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>
- ou le compte Asso associations.gouv.fr.

Vous pourrez également trouver auprès des services de la FFPJP, le soutien et l'aide que vous souhaiteriez en vous rapprochant de Corentin DUTERME en charge de cette thématique (corentin.duterme@petanque.fr).

Je compte sur votre collaboration afin que cette opportunité, qui nous est offerte grâce au travail acharné du CNOSF et du mouvement sportif, profite à nos disciplines sportives, la Pétanque et le Jeu Provençal, à nos jeunes et à nos clubs.

Je sais pouvoir compter sur chacune et chacun d'entre vous pour dépasser les difficultés de mise en œuvre et favoriser la prise de licences Fédérales.

Bien à vous.

Michel LE BOT
Président de la FFPJP

